

De Haan, le 15 décembre 2025

**Chers agriculteur-multiplicateurs,**

Par la présente, Agrisemza vous présente ses meilleurs vœux pour une année 2025 pleine d'espoir et de santé.

Durant l'année 2024 il y a eu trois conseils d'administration. L'adaptation des statuts d'Intersemza a demandé énormément de temps et d'énergie. Pour la réalisation des objectifs d'Agrisemza il est absolument nécessaire qu'il y ait des relations sereines entre les multiplicateurs et le secteur des semences ainsi qu'avec les autorités de régulation. Ces vingt dernières années, ces consultations se passaient dans un climat constructif mais aujourd'hui ça ne fonctionne plus. Le but de ces négociations est que les deux parties y trouvent leurs intérêts. Les nouveaux statuts d'Intersemza ont été signés mais il reste encore énormément de travail administratif à accomplir. Suite à tout ça, nous avons connu une année difficile. Dans l'intérêt de tout le secteur il est absolument nécessaire que dans le futur il faudra plus des consultations pour défendre les intérêts des multiplicateurs. La diminution de la surface de multiplication aussi bien que le nombre des multiplicateurs est plus importante en Belgique que dans nos pays voisins. Heureusement que la surface de multiplication du lin est fort agrandie. Nulle part en Europe on observe une diminution de la surface de multiplication de semence si importante qu'en Belgique. Cela est principalement dû au remboursement limité des dépenses. Nous proposons de conclure un contrat avant de semer, voir le modèle Français, qui garantit le remboursement des frais supplémentaires. Vu qu'il n'y pas de prix fixe nous pouvons justifier un coût supplémentaire de 25 euro la tonne. En Belgique, uniquement pour les semences des céréales, il s'agit d'un montant annuel d'un million d'euros. Via le front agronomique, nous entendons que le producteur de céréales veut avoir son mot à dire dans le choix des variétés. A l'époque, Agrisemza avait son mot à dire par sa présence au comité des variétés. Aujourd'hui Agrisemza n'a rien à dire dans le choix des variétés ni dans la rémunération équitable des semences de ferme. Tout indique que les recettes de la rémunération équitable ont l'effet inverse sur la quantité de semences certifiées de céréales vendues. Cela semble être un mécanisme de direction qui a son influence aussi bien sur le choix des variétés que sur la vente de la quantité des semences certifiées.

### **La mission d'Agrisemza**

Agrisemza est une association structurelle qui a comme mission de représenter les agriculteurs-multiplicateurs et de défendre leurs intérêts techniques et économiques au niveau des semences aussi bien que d'apporter un soutien ciblé aux projets de recherche. Dans tous les pays de l'Europe les problèmes sont pareils mais en Belgique ils sont plus grands. C'est pourquoi nous avons besoin de beaucoup d'entrevues et de dialogues dans l'organisation interprofessionnelle. C'est dommage que depuis la fondation de Seed@bel en 2019, la consultation avec eux ne fonctionne plus. Il y a un accord signé datant du 25/07/2020 qui concerne le fonctionnement d'Intersemza mais suite au changement de secrétaire et de secrétariat ajouté à la crise Covid, le fonctionnement est très limité. La date cible pour l'approbation des nouveaux statuts était mi-mars. Finalement la version néerlandaise des statuts a été signée le 25 juin. Maintenant nous attendons de signer la version française et nous espérons avoir une meilleure coopération l'année prochaine. Dans nos pays voisins la consultation interprofessionnelle est très importante et c'est primordial que chaque année nous soyons au courant du fonctionnement des consultations interprofessionnelles dans les autres pays de l'Europe.

Cette année nous n'avons pas participé à la conférence de l'ESGG en Suède. Sans accord au niveau de l'organisation interprofessionnelle, nous en avons conclu que nous n'avons rien à y faire. Le rapport de la réunion de l'ESGG est à lire sur notre website [www.agrisemza.be](http://www.agrisemza.be).

Nous voulons absolument avoir plus de contact avec les multiplicateurs et ça reste une mission. Le site web et les réseaux sociaux offrent de nouvelles possibilités. Vous pouvez dire avec conviction que vous êtes le premier maillon dans la production et que les multiplicateurs sont essentiels dans la chaîne. Il y a des nouvelles positives du côté du secteur du lin et à la production de semences de lin. Vu que le rendement à l'hectare est très différent et que ça change d'une année à l'autre du simple au double, Agrisemza avait une proposition de projet ayant l'intention de soutenir une recherche sur les facteurs qui influencent le rendement de la semence. Agrisemza soutient le secteur du lin et surtout ce qui concerne le rendement de la semence.

### **Le fonctionnement et l'intérêt de l'organisation interprofessionnelle.**

En 1998, lors de la fondation de l'organisation interprofessionnelle Intersemza, il y avait un accord entre Agrisemza, les multiplicateurs, Semzabel, les négociant- préparateurs , Assinsel et les sélectionneurs . Maintenant il ne reste que deux parties, Agrisemza pour les multiplicateurs et Seed@bel pour les négociant-préparateurs. En 2021 l'adaptation des statuts d'Agrisemza a été finalisée. Maintenant il nous reste encore la publication des statuts adaptés d' Intersemza dans le Moniteur Belge.

Le 25 novembre, pendant le dernier conseil d'administration, Mr Hugo Adriansens, président depuis 2013 (en succession de Thierry Burlet) et administrateur depuis 1999, a demandé de transmettre la présidence. Pendant des années, Mr Hugo Adriansens était la force motrice d'Agrisemza et il prenait aussi le secrétariat à cœur.

Joris Bulcke a été élu à l'unanimité comme Président et Daniel Versyck a été élu comme Vice Président aussi à l'unanimité.

La semaine passée le conseil d'administration a décidé qu'à partir de 2025 toute la correspondance se passera uniquement par email. Cette lettre est donc le dernier que vous recevrez par poste postale. C'est pourquoi qu'il est très important que nous sommes au courant de votre adresse email. Veuillez donc nous envoyer un mail à [info@agrisemza.be](mailto:info@agrisemza.be) ou laissez nous votre adresse email pendant une visite a notre website [www.agrisemza.be](http://www.agrisemza.be).

**La cotisation de membre pour l'année 2025 est de 25 euros  
et peut être versée sur le compte numéro BE57 1031 1079 9835 d'AGRISEMZA**

Joris Bulcke  
Président Agrisemza

Daniel Versyck  
Vice-président Agrisemza

**Bénéficiaire : AGRISEMZA**

**Montant : 25.00 €**

**Numéro de compte : BE57 1031 1079 9835**

**Déclaration : Cotisation 2025 ( + adresse e-mail avec une lettre a au lieu de @)**